

Conseil municipal du 19/06/24

Interpellation concernant l'action de la Police Municipale

M. le Maire,

Par mail en date du 5 mai dernier, nous vous avons sollicité afin que vous nous fournissiez la feuille de route de la police municipale telle qu'elle a été communiquée à la Chambre Régionale des Comptes. Je vous demandais également quels étaient les chiffres précis vous ayant permis de communiquer dans Infograff sur la baisse de la délinquance à Illkirch, ainsi que le détail des dépenses concernant la police et la sécurité que vous affichez à 2% du budget prévisionnel 2024.

Le 24 mai, votre directeur de cabinet, m'a communiqué un document intitulé « bilan opérationnel pour 2023 » de la police municipale.

Cela ne répond évidemment pas à ma 1^{ère} demande qui était de disposer de la feuille de route de la police municipale communiquée à la Chambre Régionale des Comptes.

Je renouvelle donc ma demande, puisque le document bilan 2023 n'est qu'une compilation de chiffres (de manière d'ailleurs très désordonnée !) ne permettant absolument pas de comprendre quelles sont les priorités. Quelques exemples des questions auxquelles devrait répondre une feuille de route, non abordées dans le bilan :

- Le lien entre les priorités et les moyens à y consacrer n'apparaît pas : par exemple, l'activité principale semble être le relevé d'infractions routières, mais pourquoi faudrait-il doter les agents d'un armement aussi massif (notamment Flash-ball) pour travailler sur ce type d'infractions ?
- Pourquoi créer une brigade motocycliste, quel apport en attendre en termes de sécurité publique, alors que l'investissement tant dans le matériel que dans la formation est important ?
- Comment est utilisée la vidéosurveillance dans laquelle vous continuez à investir ? quels sont ses objectifs en matière de prévention et de répression de la délinquance ?

Vous souhaitez étendre le périmètre d'intervention de la police municipale par le biais de la signature de conventions avec la CTS, mais aussi avec l'Université : avez-vous été sollicité par ces structures pour intervenir dans les transports publics et sur le campus, y a-t-il dans ces lieux une réelle problématique de sécurité et de tranquillité publique ?

Le document transmis reprend dans sa conclusion le fait qu'il y aurait une diminution de 7% des actes délictueux, mais aucun chiffre de 2022 n'étant présenté, il est difficile de se faire une idée de la réalité de cette baisse et de son lien avec l'augmentation des effectifs de police.

Par ailleurs, les tableaux et graphique contenus dans ce document sont très confus. Tout cela est donc ininterprétable !

Le préambule du bilan indique que la police municipale est placée sous l'autorité du Maire, alors même que la Chambre Régionale des Comptes avait demandé à ce que ce service soit rattaché au directeur Général des Services : le DGS n'a sans doute pas relu ce document bilan

avant diffusion, cela aurait sans doute permis au moins de corriger les incohérences manifestes.

Quant au détail du budget que j'avais sollicité, votre Directeur de Cabinet me répond que tout est dans le budget prévisionnel 2024 : oui, certainement, mais pas de manière transparente, c'est bien pour cela que nous souhaitons connaître le détail de ce que vous comptabilisez pour arriver à 2% du budget (en fonctionnement ? en investissement ?). Là aussi je me vois contrainte de renouveler ma demande. Peut-être autoriserez-vous M. le directeur financier à nous apporter les explications nécessaires par écrit ou lors d'un rendez-vous à convenir...

Au final force est de constater que nous n'avons toujours pas une vision claire des objectifs prioritaires de la police municipale ni de son mode de fonctionnement, ni bien sûr de l'adéquation de ses moyens par rapport aux objectifs.

Nous demandons donc une nouvelle fois que nous soit communiqué le projet de service rédigé en 2023 et communiqué à la Chambre Régionale des Comptes.

Le groupe Illkirch-Graffenstaden, c'est ma nature